

## Communiqué n° 22

Conseil de la HEP, séance plénière du 12 novembre 2014.

### *Information du Bureau*

- Le Conseil de la HEP a accueilli 5 nouveaux membres.
- 4 sièges attribués réglementairement aux étudiants sont encore vacants.
- La législature 2011-2015 arrive à son terme. Des élections seront organisées pour la législature 2015-2018.
- Constitution du bureau : les membres actuels se représentent et sont reconduits dans leur fonction. Ils accueillent un nouveau membre représentant le Corps étudiant.

### *Information du Comité de Direction*

- En 2014, la HEP délivrera 830 diplômes.
- Deux nouveaux cursus ont ouvert cet automne : 1) Master en didactique du français ; 12 étudiants ont été admis. 2) Master en mathématiques pour l'enseignement ; 2 étudiants ont été admis.
- Besoins en enseignants. Pour faire face au renouvellement du corps enseignant dans le canton, une promotion plus active est nécessaire pour attirer des étudiants.
- Effectif des étudiants en formation de base : 1'790. Globalement, 2'400 étudiants sont en formation dans l'un des cursus suivants : formations de base, diplômes additionnels, formations postgrades, étudiants en mobilité, compléments de formation.
- Une application a été développée pour la gestion du placement en stage (GPS).
- Infrastructures de la HEP. Des travaux débiteront en automne 2016 pour : 1) transformer l'Aula en auditorium pour les étudiants. 2) rénover les autres infrastructures de l'Aula, 3) rénover l'ensemble des sanitaires du bâtiment C33.

### *Règlement d'études du MAS de la Formation en Direction d'institutions de Formation (FORDIF)*

- Le Conseil HEP est appelé à émettre un préavis au Comité de direction de la HEP Vaud.
- Olivier Perrenoud présente cet objet.
- La FORDIF est constituée en consortium sur mandat de la CIIP. Sont parties prenantes : la HEP Vaud, l'IDHEAP, l'IFFP et l'UniGE. La FORDIF concerne les

directeurs, doyens, adjoints, responsables d'équipe, engagés dans un établissement de la scolarité obligatoire, de l'enseignement post-obligatoire ou de l'enseignement spécialisé. 3 niveaux de formation, tous en emploi, sont proposés : CAS, DAS, MAS.

- Le Conseil HEP délivre un préavis favorable, tout en mandatant un groupe de travail qui remettra au Comité de direction des propositions d'amendement de différents articles.

Lausanne, le 3 décembre 2014 – ADF/pb